

LES CHIFFRES CLÉS DE LA MÉTHANISATION EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2024

Résultats de l'enquête 2025

La synthèse 2024 repose sur les données déclarées par les exploitants de méthaniseurs, collectées via deux questionnaires régionaux (STEP et Hors STEP). Ces informations sont compilées et traitées par l'AREC, puis consolidées avec les services de l'État (DRIEAT et DRIAAF), la Région Île-de-France, la direction régionale de l'ADEME et L'Institut Paris Region (ORDIF).

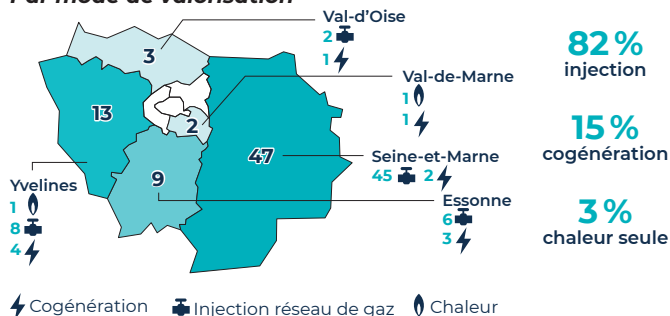
Les résultats présentés correspondent à des données agrégées, établies à partir des informations disponibles pour chaque indicateur. Ces résultats constituent des repères pour les exploitants franciliens. Des informations actualisées sont également accessibles sur PROMÉTHA et via la cartographie interactive ENERGIF (ROSE) qui permet de localiser les unités de méthanisation en Île-de-France.

74* unités en fonctionnement
1,72 TWh d'énergie primaire produite
7 unités mises en service en 2024 puis **3** en 2025
 dont **6** agricoles, **1** territoriale
2 STEP et **1** industrielle
8 injectent le biométhane

* Parmi les 74 unités de méthanisation en fonctionnement, 2 unités industrielles sont exclues de l'enquête et ne sont pas intégrées à l'analyse, en raison de leurs spécificités industrielles complexes. Les 3 unités mises en service en 2025 ne sont également pas intégrées à l'analyse, les données nécessaires n'étant pas encore disponibles.

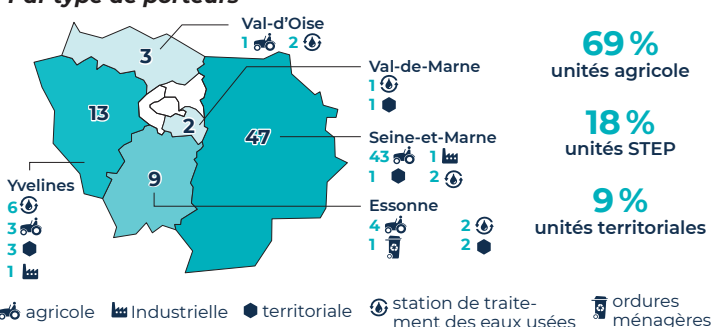
Répartition des unités de méthanisation selon les départements

Par mode de valorisation



82% injection
15% cogénération
3% chaleur seule

Par type de porteurs



69% unités agricole
18% unités STEP
9% unités territoriales

Pour en savoir plus : <https://www.arec-idf.fr/prometha/la-filiere-francilienne/etat-des-lieux/>

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

9 ans

L'âge moyen de l'ensemble des unités sur 74 sites.

95% en voie liquide

Le principal procédé de méthanisation sur 69 sites hors STEP.

35-40 °C

Les températures moyennes de digestion sur 60 sites.

206 Nm³/h

La capacité maximale réglementaire moyenne sur 57 sites hors STEP.

1,8

Nombre moyen d'emplois par unité sur 60 sites hors STEP.

Nombre d'unités par porteurs et valorisation énergétique

	Chaleur	Cogénération	Injection	Total
À la ferme	0	3	7	10
Collectif agricole	0	0	41	41
Industrielle	1	1	0	2
OMR	0	1	0	1
STEP	1	3	8	12
Territoriale	0	3	5	8

Bilan global

1 005 308 tonnes

de matière brute de biomasse (hors STEP)

211 017 tonnes

de matière sèche de boues de STEP

INTRANTS



DIGESTATS

BIOGAZ

983 006 t de matière brute de digestat (hors STEP)
 140 335 t de matière sèche de digestat de STEP

263 millions de Nm³

de biogaz produit, soit environ 1,72 TWh PCS d'énergie primaire

Taux de valorisation énergétique : **75%**
 • 982 GWh de biométhane injecté, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle de 163 700 logements neufs, ou encore de 3 930 bus roulants au bioGNV**
 • 88 GWh d'électricité valorisée
 • 214 GWh de chaleur valorisée

** En supposant qu'un logement neuf consomme en moyenne 6MWh/an, et qu'un bus roulant au bioGNV en consomme 250MWh/an.

Pour les quelques unités présentant des données manquantes sur les intrants et les digestats, les quantités correspondantes sont estimées à partir des dernières données disponibles et ajustées selon l'évolution de la production énergétique de l'unité. Les données énergétiques manquantes sont complétées à partir de la base de données ODRé (Naturan).



AREC
 AGENCE RÉGIONALE ÉNERGIE-CLIMAT

Bilan des unités hors STEP

62
unités hors
STEP en
fonctionnement

1 005 308 t
d'intrants traités

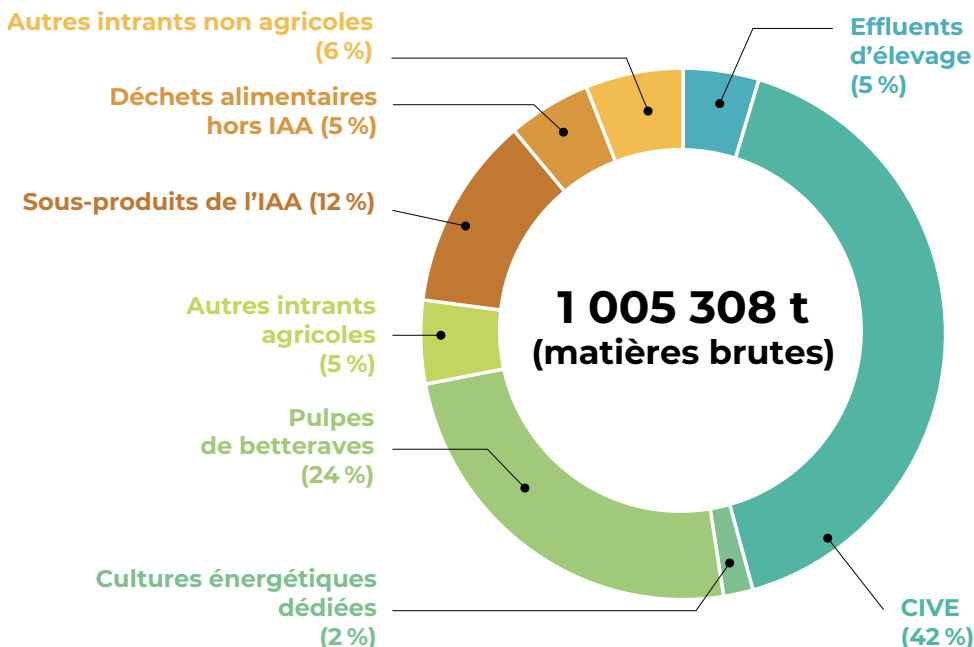
1 074 GWh
d'énergie primaire
produite

981 GWh
d'énergie finale
valorisée

983 006 t
de digestats bruts
produits

Le bilan présenté, repose sur les données disponibles pour 57 unités. Les autres unités ne sont pas intégrées à l'analyse en raison d'une mise en service récente ou de spécificités propres aux unités industrielles.

Répartition des intrants méthanisés sur 57 sites (tonnage détaillé dans l'annexe)



L'alimentation des méthaniseurs en Île-de-France reflète les spécificités de son agriculture, marquée par une forte présence de grandes cultures. Les CIVE constituent le principal intrant des méthaniseurs franciliens, avec une répartition relativement équilibrée entre cultures d'hiver et d'été. Associées aux pulpes de betteraves et aux cultures principales dédiées, ces intrants représentent ensemble plus des deux tiers des tonnages valorisés. Parmi les autres intrants agricoles, on trouve notamment des issues de silos, des résidus de cultures et des productions déclassées issues des industries agroalimentaires. Les effluents d'élevage sont moins présents.

Les autres intrants valorisés comprennent principalement des déchets alimentaires et de cuisine issus de la restauration, des commerces et des industries agroalimentaires, ainsi que la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) et les eaux de lavage.

FOCUS DÉCHETS ALIMENTAIRES

En 2024, **48 820 tonnes de déchets alimentaires** (hors IAA) ont été valorisées par 14 unités de méthanisation hors STEP. Ces Déchets regroupent :

- **Les déchets alimentaires et de cuisine** - 47 487 tonnes - sur 13 sites ;
- **Les huiles et matières grasses alimentaires** - 1 333 tonnes - sur 5 sites.

FOCUS SOUS-PRODUITS ORGANIQUES

146 401 tonnes de sous-produits organiques, soit 11 % du total des matières brutes introduites dans les digesteurs franciliens, ont fait l'objet d'un prétraitement avant méthanisation :

- **79 729 tonnes ont été déconditionnées** - sur 4 sites ;
- **66 673 tonnes ont été hygiénisées** - sur 3 sites.

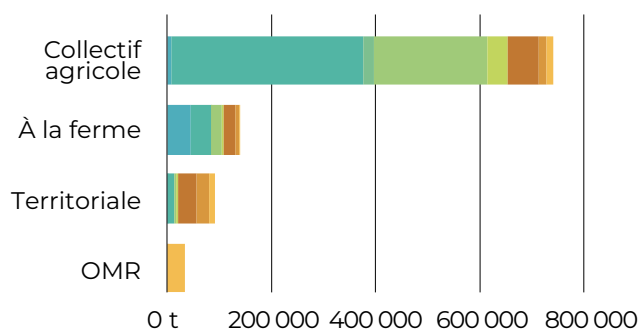
Ces traitements répondent à des exigences techniques et réglementaires distinctes :

- Le déconditionnement permet la séparation de la matière organique de ses emballages ;
- L'hygiénisation, obligatoire pour certains sous-produits animaux en application du règlement (CE) n°1069/2009, vise à garantir la sécurité sanitaire des digestats.

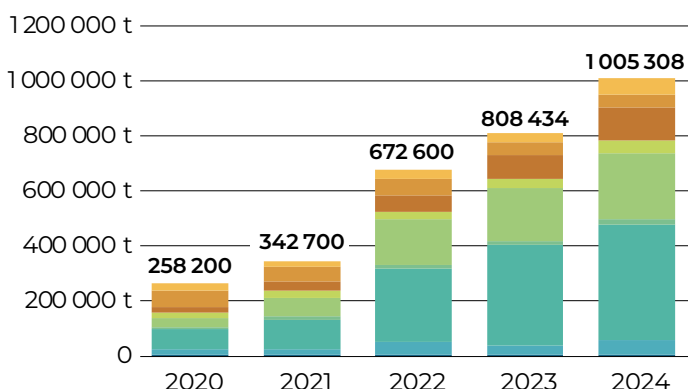
Certains flux cumulent ces deux étapes lorsqu'ils présentent à la fois des emballages et des sous-produits animaux.

Répartition des intrants traités par typologie de porteurs

par type de porteurs sur 57 sites

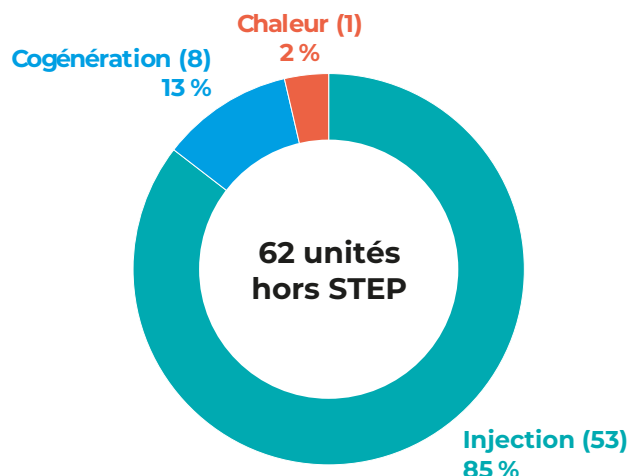


Évolution des intrants traités de 2020 à 2024



Valorisation du biogaz

Répartition par type de valorisation énergétique



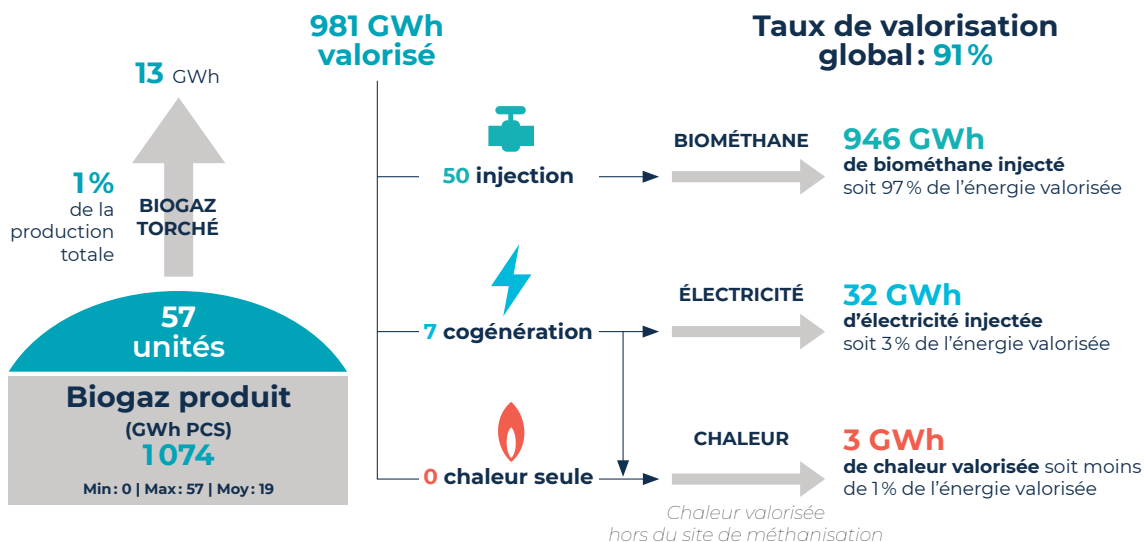
L'évolution mensuelle des volumes de biométhane injectés (voir annexe) reste globalement stable au cours de l'année, avec un minimum enregistré en février (65 GWh PCS) et un maximum en décembre (78 GWh PCS). Cinq sites ont débuté l'injection au cours de l'année 2024, puis trois nouveaux sites en 2025.

Concernant les unités valorisant le biogaz par cogénération, la quasi-totalité de l'électricité produite est injectée et vendue sur le réseau (99 %), tandis que 1 % est autoconsommée pour les besoins des sites.

Bilan énergétique des unités hors STEP

sur 57 sites

Bilan du biogaz torché établi à partir des données renseignées par 47 unités.



Digestat

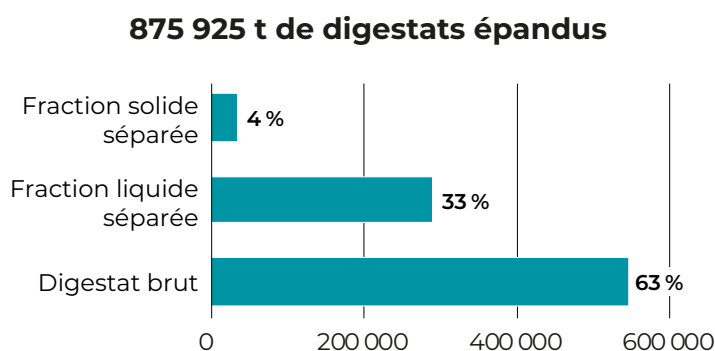
Parmi les unités de méthanisation hors STEP ayant renseigné leurs pratiques de valorisation du digestat, **51** valorisent tout ou partie de leur digestat **par épandage**, dont **3** ont également **recours au compostage**. Une seule unité valorise son digestat exclusivement par compostage. Sur les 51 unités pratiquant l'épandage, 49 ont renseigné les quantités épandues, pour un total de **875 925 tonnes de digestat**, représentant **89% de la production de digestat brut**. Le digestat brut produit présente un **taux moyen de matière sèche de 7 %**.

Le digestat peut être épandu directement sous forme brute ou après séparation de phases, sous forme de fraction liquide et/ou solide.

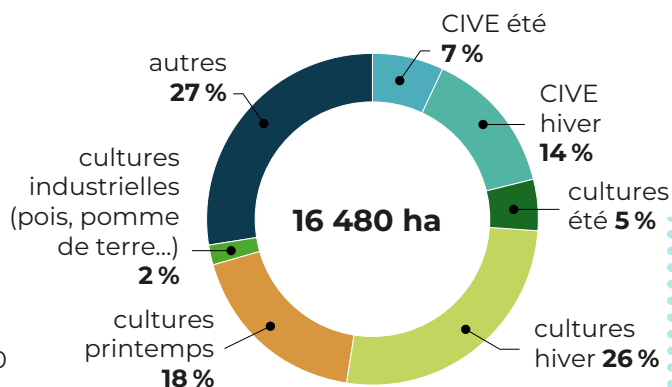
La séparation de phases pouvant ne concerner qu'une partie du digestat produit, une même unité peut épandre plusieurs formes de digestat : digestat brut, fraction liquide et/ou fraction solide.

Les épandages se concentrent sur quelques périodes clés de l'année, principalement en **février-mars et durant l'été**. Les CIVE d'hiver et les cultures de printemps représentent, à elles seules, plus de la moitié des surfaces fertilisées.

Répartition des quantités de digestat épandu (tMB) par forme - sur 49 sites



Répartition des surfaces d'épandage par type de culture - sur 49 sites



Bilan des unités sur STEP

12
unités
STEP

211 017 t
de matière sèche
traitée

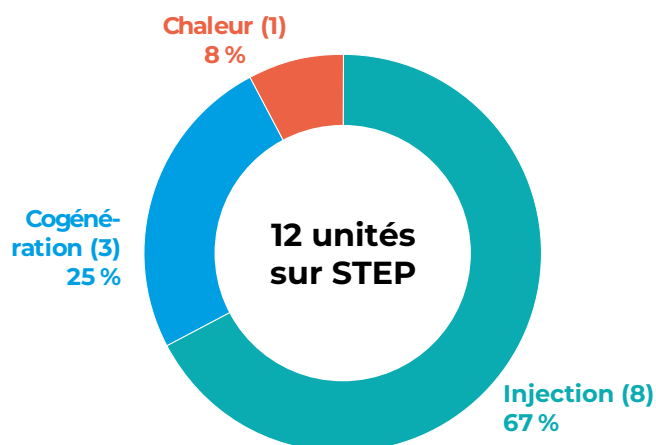
643 GWh
d'énergie primaire
produits

303 GWh
valorisé en énergie
finale

140 335 t
de matière sèche
de digestat

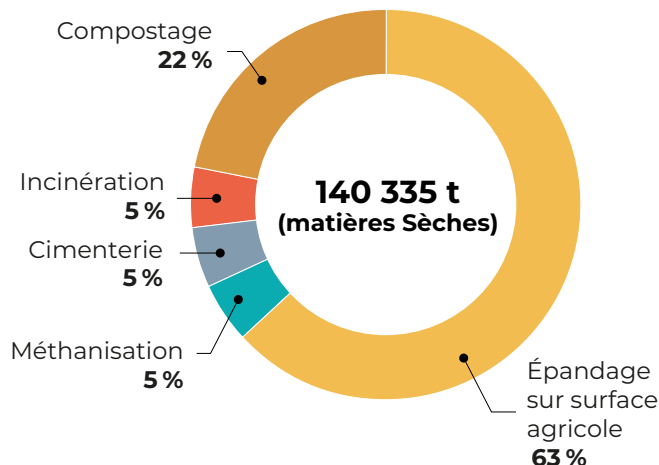
Valorisation du biogaz

Unités sur STEP : répartition
par valorisation énergétique



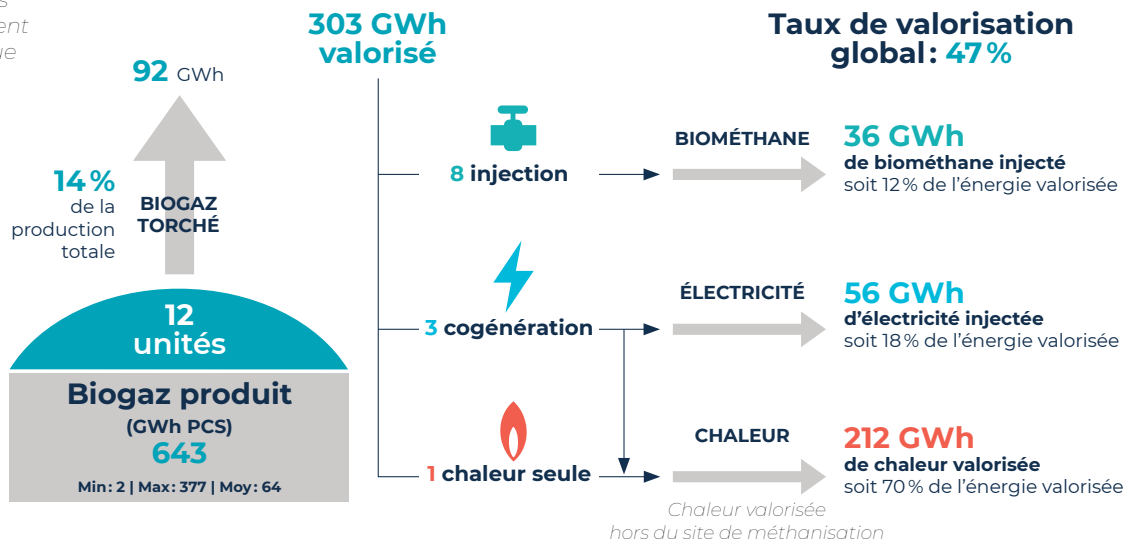
Digestat

Voies de valorisation
des digestats produits – sur 12 STEP



Bilan énergétique des unités sur STEP – sur 12 sites

Le taux de valorisation des unités STEP est relativement faible (47 %). Cela s'explique par l'autoconsommation d'une part importante de l'énergie produite (+23 %), utilisée sous forme de chaleur dans le processus de méthanisation, à cela s'ajoute la part d'énergie du biogaz torché (14 %).



Pour en savoir plus sur la méthanisation,
consulter le site de **Prométhéa**,
cercle francilien de la méthanisation

Réalisé par



Partenaires de l'enquête

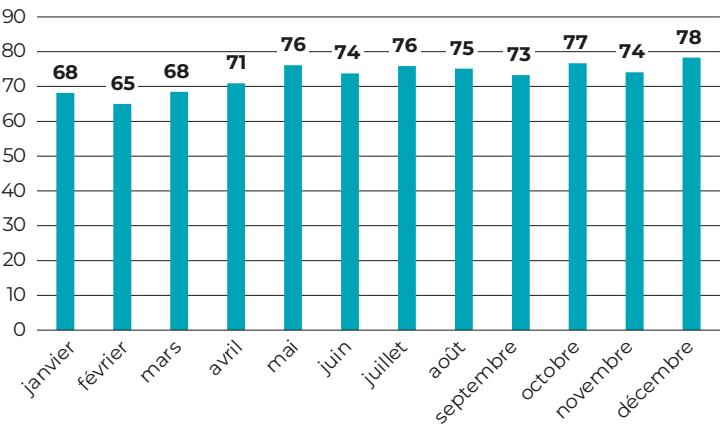


LES CHIFFRES CLÉS DE LA MÉTHANISATION EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2024

ANNEXE

Ressources organiques méthanisées par les unités hors STEP

Classification	Grandes catégories d'intrants	Tonnages (t)	Part du tonnage total (%)	Potentiel énergétique théorique des intrants (MWh PCS)	Part du potentiel énergétique total (%)
Déchets agricoles	Effluents d'élevage	52 925	5%	27 077	3%
	CIVE d'été	204 307	20%	197 477	18%
	CIVE d'hiver	215 020	21%	207 832	19%
	Cultures énergétique ou alimentaires cultivées à titre de culture principale	20 880	2%	32 013	3%
	Autres végétaux ensilés	9 767	1%	28 080	3%
	Résidus de cultures	12 699	1%	37 709	4%
	Issues de silo	25 993	3%	86 636	8%
	Pulpes de betteraves	241 630	24%	212 077	20%
	Sous total	783 222	78%	828 902	78%
Déchets de l'IAA	Déchets d'IAA traitant des produits laitiers	16 874	2%	5 406	1%
	Déchets d'abattoirs d'IAA traitant des produits carnés	29 885	3%	30 363	3%
	Autres sous-produits/coproduits d'IAA traitant des produits végétaux	69 375	7%	111 933	10%
	Sous total	116 134	12%	147 702	14%
Déchets alimentaire hors IAA	Huiles et matières grasses alimentaires	1 333	0%	6 399	1%
	Déchets alimentaires, de cuisine	47 487	5%	43 318	4%
	Sous total	48 820	5%	49 717	5%
Autres	Déchets verts	8 423	1%	5 053	0%
	Autres (dont FFOM d'OMR)	48 710	5%	37 789	4%
	Sous total	57 133	6%	42 842	4%
TOTAL		1 005 309		1 069 162	100%



Évolution du biométhane injectée par les unités hors STEP - 45 sites

■ Énergie du biométhane injecté (GWh PCS)

Réalisé par



Partenaires de l'enquête

